



Qui aura la retraite de mon conjoint

Par **celilounette**, le **20/07/2012** à **15:25**

Bonjour, je vis avec un homme nous ne sommes pas mariés et nous avons deux enfants. Si après sa retraite il décédait qui toucherait sa retraite. Merci

Par **chris_idv**, le **20/07/2012** à **16:41**

Bonjour, Personne. Cordialement,

Par **alterego**, le **20/07/2012** à **17:39**

Bonjour, Dans le cas qui vous occupe, comme il vous a été répondu, personne de vous trois. Si votre concubin a été marié, son ou ses ex-épouses pourrai(ent)t prétendre à l'attribution de la pension de réversion (partie de la retraite dont bénéficiait le défunt). Il est difficile de décider après sa retraite, c'est pour cela que l'on s'empresse de le faire, au plus tard, pendant. Merci de laisser le terme conjoint aux époux et d'user de celui de concubin qui définit la situation de chacun des membres votre couple. Cordialement